



**Poste susceptible d'être vacant
au Lycée Franco-Allemand de Fribourg en Brisgau
au 01.09.2021**

Discipline : LETTRES CLASSIQUES OU MODERNES

Statut : Recruté local

Nature des fonctions :

Professeur du second degré. Poste à temps plein de 18h. Enseignement en collège et en lycée à des élèves français, allemands, franco-allemands. Préparation au Baccalauréat Franco-Allemand selon un programme spécifique et propre aux LFA.

Expérience et/ou aptitude requise :

- Expérience de l'enseignement en collège et en lycée.
- Certification complémentaire en français langue étrangère requise.
- Maîtrise de l'allemand indispensable à l'écrit comme à l'oral.
- Grande ouverture d'esprit.
- Implication forte dans la vie de l'établissement. Réelle capacité de travail en équipe biculturelle avec la volonté d'intégration et une capacité d'adaptation à un établissement complexe de droit scolaire allemand.
- Activité théâtrale souhaitée.

Le dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation et des pièces justificatives demandées est à faire parvenir à :

Mme Polowykow, Proviseure,
Lycée Franco-Allemand
Runzstrasse 83
79102 FREIBURG IM BREISGAU

Statuts et recrutement au LFA

Les résidents

Les agents résidents sont titulaires de la fonction publique française, d'État, territoriale ou hospitalière (très majoritairement de l'Éducation nationale), ayant exercé au moins deux ans en qualité de titulaire en France.

Ils sont recrutés par le directeur de l'AEFE sur proposition des chefs d'établissement après avis des commissions consultatives paritaires locales (CCPL). Si l'administration d'origine accorde le détachement, l'agent est alors détaché auprès de l'AEFE qui le rémunère, généralement pour une période de trois ans renouvelable.

Sont considérés comme personnels résidents les fonctionnaires présents depuis trois mois au moins dans le pays concerné ou suivant leur conjoint ou partenaire d'un PACS. Aussi, une mise en disponibilité ainsi qu'un contrat de droit local de trois mois, signé avec l'établissement scolaire, sont-ils souvent mis en œuvre avant la signature effective du contrat de résident avec l'AEFE (recrutement dit « différé » pour les agents qui étaient en fonction en dehors du pays de recrutement et pour qui est donc nécessaire une période de « résidentialisation »).

Candidature à un emploi de résident

Procédure de recrutement

Les personnels résidents sont recrutés par l'Agence, après avis de la Commission Consultative Paritaire Locale (CCPLA), sur proposition du chef d'établissement. La liste des postes de résidents vacants ou susceptibles de l'être, à la rentrée suivante, dans le réseau des établissements scolaires de l'AEFE, est publiée sur le site Internet de l'Agence dès la mi-janvier (www.aefe.fr). Elle a pour but d'informer les éventuels candidats. Toutefois, elle n'est ni exhaustive, ni limitative et les candidats peuvent adresser, à tout moment, des candidatures spontanées auprès du Lycée Franco-Allemand et au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en Allemagne.

Le dossier

Les candidats à des postes de résidents devront saisir leurs candidatures en ligne sur le site <http://recrutement.aefe.fr/residents/>

Le dossier complet est à envoyer au SCAC de l'Ambassade de France en Allemagne, avant la date indiquée. Aucun dossier incomplet ne pourra être examiné. Un double du dossier est à adresser au Lycée Franco-Allemand de Freiburg de préférence par mail à l'adresse : proviseur.fribourg-en-brisgau.lfa@aefe.fr ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Ce document est envoyé à titre indicatif. Seul le dossier acheminé à l'Ambassade fera foi.

En cas de candidature spontanée à un poste de résident, le dossier doit comprendre au moins une lettre de motivation, un curriculum vitae et des rapports d'inspection récents.

Les recrutés locaux

Les recrutés locaux, qui ne doivent pas nécessairement être de nationalité française, sont engagés par la section française du Lycée Franco-Allemand, avec lequel ils signent un contrat conforme au droit allemand.

Les candidatures sont à déposer auprès du secrétariat du Lycée Franco-Allemand, au fur et à mesure des postes à pourvoir, ou bien pour d'éventuels remplacements. Les candidatures spontanées sont les bienvenues.